

Commission « Agriculture – Cheval »

Comité de pilotage « Fonds Bâtiments agricoles »

Compte-rendu du 13 FEVRIER 2024



Ordre-du-jour :

- Evaluation et attribution d'aides financières dans le cadre du fonds d'intégration paysagère des bâtiments agricoles ;
- Présentation des avancées des projets accompagnés ;
- Questions diverses.

Etaient présent(e)s :

- M. Philibert de MOUSTIER, maire-adjoint de BORAN-SUR-OISE, Président de la commission ;
- M. Vincent BOUCHER, conseiller municipal de BARBERY ;
- M. Alain CHASPOUL, conseiller technique du Comité départemental d'Equitation du Val d'Oise ;
- M. Yves CHERON, maire-adjoint de VER-SUR-LAUNETTE ;
- M. Claude HERVIN, maire-adjoint de BELLEFONTAINE ;
- Mme Lisa LUCHIER, conseillère municipale de MAFFLIERS ;
- M. Benoît THIBAUT, conseiller municipal de BRASSEUSE ;
- M. Thierry VINCENT, maire-adjoint de BETHEMONT-LA-FORET ;
- Mlle Marie STURMA, chargée de mission « Agriculture » du Parc naturel régional Oise – Pays de France ;
- M. Philippe MEURANT, architecte du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

Etaient excusé(e)s :

- Mme Véronique BRETENOUX, maire-adjointe du PLESSIS-LUZARCHES ;
- M. Marin LE COUR GRANDMAISON, responsable de l'Hippodrome France Galop (Chantilly).

M. Philibert de MOUSTIER, Président de la commission, souhaite la bienvenue aux membres de la commission et les remercie de leur présence. Il ouvre la séance par la présentation du premier dossier :

I. Evaluation et attribution d'aides financières dans le cadre du Fonds d'intégration paysagère des bâtiments agricoles.

Marie STURMA présente le dossier de l'EARL DE LA TOUR, située à Montépilloy, pour la construction d'un bâtiment de stockage et l'aménagement des abords.

Marie STURMA indique aux membres du comité de pilotage que la parcelle X0072, située entre la route départementale et la parcelle d'implantation du projet, a été défrichée et que les arbres présents étaient pris en compte dans les aménagements des abords afin d'atténuer le futur bâtiment.

Les membres du comité de pilotage s'étonnent de la contradiction entre le permis de construire et l'état actuel des abords. Il est demandé que l'équipe du Parc naturel régional se rapproche de la Mairie afin de connaître la nature des travaux de cette parcelle et de la personne à l'origine des travaux.

L'aide financière sollicitée est de 23 425 €, et concerne les volets suivants :

- Les travaux de construction du bâtiment avec la sollicitation d'une aide au titre des surcoûts liés à la construction d'un montant total de 13 672 € réparti comme suit :
 - La couverture en fibrociment : 1 632 € correspondant à 80% du surcoût estimé par devis à 2 040 € HT ;
 - Le bardage bois : 12 040 € correspondant à 80% du surcoût estimé par devis à 15 050 € HT.
- Les travaux d'aménagement des abords avec la sollicitation d'une aide d'un montant total de 9 753 € correspondant à 80% du montant du devis estimé à 12 192 € HT.

Les membres du comité de pilotage donnent un avis favorable pour l'attribution d'une aide financière de 23 425 € pour le projet d'aménagement des abords de l'EARL de la Tour, en tenant compte des observations ci-dessus.

L'attribution de l'aide financière sera proposée au bureau syndical du jeudi 14 mars 2024.

2. Présentation des avancées des projets accompagnés.

Marie STURMA présente les avancées des différents projets accompagnés.

CONSTRUCTION D'UN METHANISEUR A CHAUMONTEL

Le projet a reçu un avis défavorable en janvier 2024 à la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS). Le Parc naturel régional Oise - Pays de France a donné un avis sur l'intégration paysagère du projet.

Le Parc naturel régional a renouvelé sa volonté d'accompagner le porteur de projet sur le volet paysager, à ce jour sans réponse.

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DE STOCKAGE ET D'UNE MAISON D'HABITATION A ASNIERES-SUR-OISE

Le dossier est actuellement bloqué car le Parc naturel régional n'obtient pas de rendez-vous avec l'Architecte des Bâtiments de France du Val d'Oise. Des esquisses du pré-projet sont en attente de réception afin de solliciter de nouveau l'ABF pour l'obtention d'un rendez-vous.

Il est suggéré par les membres du comité de pilotage que le projet de maison, initialement prévu au cœur de l'exploitation, soit envisagé sur la parcelle au sud de la maison existante.

CONSTRUCTION D'UN MANEGE COUVERT ET D'UN BATIMENT DE STOCKAGE A FLEURINES

Un rendez-vous avec l'ABF de l'Oise a eu lieu en janvier 2024 qui a donné son accord de principe pour le projet et a validé également la pose de panneaux photovoltaïques sur l'intégralité de la toiture, malgré le site classé et le périmètre de protection des monuments historiques classés.

Les plans sont en cours de finalisation, une demande de permis de construire devrait être déposée courant 2024-2025.

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DE STOCKAGE AVEC REQUALIFICATION A BARBERY

Comme le projet précédent, une visite sur place avec l'ABF a eu lieu, laquelle a donné son accord de principe pour le projet global ainsi que la pose de panneaux photovoltaïques sur l'intégralité d'un versant de toiture.

Le porteur de projet a également soumis son projet d'extension de l'atelier du méthaniseur à Senlis.

3. Questions diverses.

Pas de questions diverses.

En l'absence de nouvelle question et de sujet, l'ordre du jour étant épuisé, M. Philibert de MOUSTIER clôt la séance à 18h50.